

Commun accord entre Marilyne Simonet et Yano Polis pour la mise en vente du bien situé au 79 rue des Courteaux - 4032 Liège

Engagements de Marilyne Simonet :

- Obtenir les certifications PEB et électriques dans les plus brefs délais
- Établir une liste des objets encombrants qu'elle ne souhaite pas garder et qu'il est favorable d'évacuer pour la vente.
- Accepter la publication de la vente dès que les documents et les démarches nécessaires sont effectuées, avec l'objectif que la publication ait lieu dès que possible, et dans la mesure du possible, au plus tard pour le 1er mars 2026.
- S'occuper des rendez-vous nécessaires au processus de la .
- Prendre en charge la gestion des visites du bien dans une démarche favorisant le bon déroulement du processus, tant qu'elle occupe le bien.

Engagements de Yano Polis :

- Avancer l'intégralité des frais des démarches nécessaires à la vente.
- Avancer l'intégralité du remboursement mensuel du crédit hypothécaire en cours pour la durée durant laquelle le bien serait vide si Marilyne Simonet quitte le bien avant la signature des actes, ainsi que l'assurance et le précompte immobilier (au prorata des mois de non occupation du lieu)
- Prendre en charge l'évacuation nécessaire des objets encombrants pour la vente.
- S'occuper de la publication de la vente ainsi que de la fiche descriptive du bien à remettre aux visiteurs intéressés à faire une offre.

Conditions supplémentaires :

à discuter avec le notaire et à définir lors du rendez-vous

- Permettre à Marilyne Simonet de pouvoir définir une date de départ, qui pourrait ne pas correspondre à la date de signature des actes de vente, tant que cette date n'entrave pas au bon déroulement de la vente, moyennant une indemnisation de 700€/mois pour la période suivant les actes (avec possibilité de préavis en cas de départ anticipé).
- Définir le prix de vente ainsi que le montant minimum souhaité pour l'acceptation d'une offre d'achat.

Répartition du bénéfice de la vente :

dans l'ordre des priorités

1. Remboursement du solde restant et des frais liés au crédit hypothécaire
2. Remboursement des frais liés à la maison et à la mise en vente avancés par Yano Polis
3. Attribution d'un montant de 4000€ à Marilyne Simonet
4. Répartition équitable du montant restant